



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

N/Réf. : 0 2 6 5 ...../CHPC/DG/naj

## AVIS AUX PLANTEURS ET USINIERS DE LA FILIÈRE PALMIER A HUILE

**Objet** : Fixation des prix d'achat du régime de palme et de l'huile de palme brute pour les mois de **mai, juin et juillet 2026**

Le Directeur Général du Conseil Hévéa-Palmier-à-huile-Coco, porte à la connaissance des planteurs, usiniers et autres opérateurs de la filière Palmier à Huile, qu'en application de l'accord issu de la réunion du lundi 27 avril 2026, les prix d'achat du régime de palme et de l'huile de palme brute pour les mois de **mai, juin et juillet 2026** sont arrêtés comme suit :

- **Huile de palme brute : 620 000 Francs CFA la tonne ;**
- **Régime de palme bord champ : 80 000 Francs CFA la tonne.**

Les prix arrêtés ci-dessus sont réputés nets de toute charge prestée. Toutefois, les cotisations professionnelles telles que définies par la décision d'attente n°001/MEMINADERPV/CAB/ du 03 février 2025, ainsi que l'acompte sur BIC planteur restent applicables.

Le Directeur Général du Conseil Hévéa-Palmier-à-huile-Coco invite l'ensemble des opérateurs concernés au strict respect de la présente note, qui prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Abidjan, le 28 AVR. 2026

**COPIES :**

- MINADERPV/CAB
- MEFB/CAB
- MCIA/CAB
- AIPH/PCA



*Edmond COULIBALY*

